



GUIDE

DE LA DEMANDE DE SUBVENTION 2024

Démarche des demandes de subventions dématérialisées

Première demande en ligne :

1. Se rendre sur le site de la Ville : www.ville-creteil.fr,
➤ "Participer", ➤ "Vie associative",
2. Cliquer sur le lien **PORTAIL ASSOCIATION**,
3. Créer votre **compte** (si vous n'en avez pas, **un par association**),
4. Activer votre compte, via le courriel qui vous sera adressé (valable 24 h).
5. Se connecter à l'aide de votre identifiant (adresse mail) et de votre mot de passe,
6. Demander à **être rattaché** à votre association :
➤ "Démarches" ➤ "Associations" et renseigner le « Formulaire de demande de rattachement ».
7. Un courriel vous sera adressé lorsque le rattachement sera effectué par les services de la Ville (délai de 48 h) et vous aurez accès au **formulaire de demande de subvention** dans le portail association,
8. Remplir le formulaire de demande de subvention
➤ "Démarches" ➤ "Associations",
9. **Valider** votre demande,
10. Votre demande sera instruite par les services de la Ville.

Renouvellement de demande en ligne * :

1. Se rendre sur le site de la Ville : www.ville-creteil.fr,
➤ "Participer", ➤ "Vie associative",
2. Cliquer sur le lien **PORTAIL ASSOCIATION**,
3. Se connecter à l'aide de votre identifiant (adresse mail) et de votre mot de passe,
4. Remplir le formulaire de demande de subvention
➤ "Démarches" ➤ "Associations",
5. **Valider** votre demande,
6. Votre demande sera instruite par les services de la Ville.

* : si un même demandeur a déjà effectué **une demande de rattachement** à son association une année, il ne doit pas la réitérer les années suivantes.

Vous pouvez suivre l'avancée de votre demande dans votre espace association.

AUTRES POSSIBILITÉS

Pour faire votre demande de subvention, vous pouvez :

1. **télécharger** le dossier (format **PDF**) sur le site de la Ville www.ville-creteil.fr, → « Participer », → « Vie associative », cliquer sur « Dossier de demande de subvention »,
2. **retirer** le dossier à l'hôtel de ville (de 10h à 12h et de 14h à 16h),
3. **recevoir par voie postale ou par mail** le dossier, en contactant le pôle associations au 01.49.56.36.71.
4. **le dossier pourra être envoyé** et/ou déposé accompagné des pièces justificatives soit :
 - par courriel à : association@ville-creteil.fr,
 - déposé à l'hôtel de ville,
 - par courrier :

Hôtel de Ville
Direction des Finances – 2^{ème} étage
Place Salvador Allende – 94010 Créteil Cedex
☎ 01 49 56 36 71

CONTACTS

Pour les demandes de rattachement et l'accompagnement numérique : direction de la vie associative et de l'égalité des chances au 01 49 80 88 67 / 06 09 18 16 10, dalila.mala@ville-creteil.fr

Pour toutes autres difficultés : direction des finances
par courriel à : association@ville-creteil.fr

Une permanence téléphonique sera mise en place à compter du 17 août tous les jours de 16h à 17h au 01.49.56.36.71., Avec Madame Isabelle DELIAVAL - Directrice des Finances



**MISE À DISPOSITION DU FORMULAIRE
DE DEMANDE DE SUBVENTION 2024**

Lundi 3 juillet 2023

CLOTÛRE DES DEMANDES DE SUBVENTION 2024

Lundi 2 octobre 2023